

**Décret portant assentiment au Traité portant révision du
Traité instituant l'Union économique Benelux, signé le 3
février 1958, au Protocole relatif aux Privilèges et
Immunités de l'Union Benelux et à la Déclaration, signés à
La Haye le 17 juin 2008**

D. 28-04-2011

M.B. 24-05-2011

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Artique unique. - Le Traité portant révision du Traité instituant l'Union économique Benelux, signé le 3 février 1958, le Protocole relatif aux Privilèges et Immunités de l'Union Benelux et la Déclaration, signés à La Haye le 17 juin 2008, sortiront leur plein et entier effet.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au Moniteur belge.

Bruxelles, le 28 avril 2011.

Le Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française,

R. DEMOTTE

Le Vice-Président et Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique,

J.-M. NOLLET

Le Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances et des Sports,

A. ANTOINE

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur,

J.-C. MARCOURT

La Ministre de la Jeunesse,

Mme E. HUYTEBROECK

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances,

Mme F. LAANAN

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M.-D. SIMONET